

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 25 JUNI 2026



Publié le 01 JUIL. 2026

COMMUNE

DE

CALUIRE & CUIRE

N° D2026_094

Date de convocation du Conseil Municipal : mercredi 17 juin 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

Président : M. Bastien JOINT

Secrétaire : M. Geoffroy KRIEF

OBJET

DEMANDE D'APPLICATION
DU RÉGIME FORESTIER

Etaient présents :

M. JOINT, Mme MAINAND, M. CIAPPARA, Mme GOYER, M. JOUBERT, Mme WEBANCK, M. PROTHERY, Mme LINARES, M. MICHON, Mme HAMZAOUI, M. ATTAR-BAYROU, Mme COTON, M. KRIEF, Mme BARTHEL, M. GAYET, Mme GUGLIELMI, M. COMPAGNON DE LA SERVETTE, M. TAKI, Mme PELLEGRINI, Mme BLACHERE, M. DEYGAS, Mme GIRAUD, Mme CHANDIA, M. GUERIN, Mme CARDOSO, Mme JOVOVIC, M. ARSALE, M. BEROUD, M. FERON, M. MATTEUCCI, M. TYROL CHARY, M. DURET, M. JEANNE

Mme THOMAS (par proc. à Mme GOYER), M. BALANCHE (par proc. à M. ATTAR-BAYROU), Mme GEHIN (par proc. à M. KRIEF), M. BUATHIER (par proc. à M. PROTHERY), M. JUENET (par proc. à Mme LINARES), Mme SALANOUE (par proc. à M. MICHON), Mme ESCORSA (par proc. à Mme HAMZAOUI), Mme AZEMA (par proc. à M. MATTEUCCI)

Etai(en)t absent(s) :

Mme LE CARPENTIER, Mme ZRARI

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le01 JUIL. 2026.....

Identifiant de l'Acte :

069-216900340-20260625-02026-094-DE

Rapport de : Chrystèle LINARES

Au cours des dernières années, la commune a renforcé son patrimoine naturel par l'acquisition de nouvelles surfaces boisées, notamment le bois de la Caille et le bois de l'Oratoire. Cette évolution conduit désormais les

services municipaux à assurer la gestion d'un ensemble forestier d'ampleur croissante, représentant un enjeu environnemental majeur pour le territoire.

Afin d'organiser cette gestion de manière cohérente et durable, la Ville a élaboré en 2024, avec l'appui de la société Forestry, un plan de gestion arboré. Les premières interventions ont été engagées durant l'hiver 2025-2026.

Les boisements communaux sont classés au PLU-H en Espaces Boisés Classés (EBC) et situés, pour partie, dans des périmètres de protection patrimoniale. À ce titre, ils bénéficient d'une protection réglementaire au regard du droit de l'urbanisme.

Toutefois, il est proposé d'inscrire la gestion de ces boisements dans un cadre juridique spécifique et pérenne : le régime forestier, prévu par le Code forestier.

Le recours au régime forestier permet de renforcer la protection du patrimoine naturel communal au-delà des dispositions du PLU-H. Il assure par ailleurs une gestion cohérente dans la durée et adapte les pratiques forestières aux enjeux environnementaux et climatiques actuels.

Ce dispositif repose sur l'élaboration d'un document de gestion durable établi en partenariat avec l'Office National des Forêts (ONF). Ce document définit les orientations retenues par la collectivité (préservation de la biodiversité, accueil du public, fonctions écologiques et paysagères, valorisation raisonnée de la ressource en bois) ainsi que les interventions nécessaires pour atteindre ces objectifs.

Le plan de gestion élaboré dans le cadre du régime forestier est soumis à l'avis des Architectes des Bâtiments de France avant son approbation par l'autorité préfectorale. Cette validation en amont permet ensuite de simplifier les procédures administratives.

La commune de Caluire et Cuire propose en conséquence le classement au régime forestier des six boisements dont elle est propriétaire :

- Le bois de la Caille
- Le bois de l'Oratoire
- Le bois du Grand Bichet
- Le bois de la Maison de la Parentalité
- Le bois des Frères
- Le boisement du Val Foron

Commune de situation	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface de la parcelle cadastrale (en ha)	Surface proposée à l'application du RF (en ha)
Caluire et Cuire	BH	36	Bois de la Caille	6,2188	6,2188
Caluire et Cuire	BC	119	Bois de l'Oratoire	1,3412	1,3412
Caluire et Cuire	AZ	120	Bois du Grand Bichet	1,9294	1,9294
Caluire et Cuire	BL	256	Bois Maison de la Parentalité	1,5677	0,8598
Caluire et Cuire	AM	164	Bois des Frères	2,9989	2,2418
Caluire et Cuire	AM	22	Bois des Frères	0,1560	0,1204

Caluire et Cuire	AM	201	Val Foron	2,6572	1,0232
TOTAL				16,8673	13,7346

Les parcelles précédemment citées sont proposées au régime forestier dans leur entièreté sauf les parcelles BL256, AM164, AM22 et AM201 pour lesquelles seulement la partie forestière des parcelles sont proposées.

Le Régime Forestier est sujet à une imposition de 2€ HT par hectare et par an.
Soit un coût fixe de **27,5 € HT par an**.

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 41 voix pour,

- DE DEMANDER l'application du régime forestier pour les parcelles désignées ci-dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME

Bastien JOINT,

Maire de Caluire et Cuire

Vice-Président de la Métropole de Lyon



[Handwritten signature of Bastien Joint]

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 01 JUIL. 2026
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE

Bastien JOINT,

Maire de Caluire et Cuire

Vice-Président de la Métropole de Lyon



[Handwritten signature of Bastien Joint]

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.

